

Guingamp Paimpol. L'Agglomération aide les accédants à la propriété

Mardi 3 mars 2020, lors du dernier conseil communautaire de la mandature, les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération (Côtes-d'Armor) ont validé l'octroi d'une aide de 2 000 ou 3 500 € pour l'accession d'une propriété de plus de 15 ans, en zone urbanisée, dans tout le territoire. Cette aide sera délivrée sans condition de ressources, à compter de juin 2020.



Des biens de plus de 15 ans

Une réunion au cours de laquelle les élus ont validé l'attribution d'une aide financière aux personnes accédant à la propriété. Si celle-ci s'adresse à tous les accédants sans condition d'âge, elle concerne les biens ayant plus de 15 ans, situés en zone urbanisée, qui constitueront la résidence principale des acquéreurs. Mais vaut pour tout le territoire de l'Agglomération.

« **On entre dans une démarche proactive** », revendique Philippe Le Goff, maire de Guingamp et vice-président de GPA en charge de l'habitat. « **Un programme de travaux minimum est obligatoire en plus de l'acquisition. Et le taux d'endettement des ménages qui pourront bénéficier de cette subvention, comprenant l'achat et les travaux, ne doit pas dépasser 34 % de leurs ressources.** »

Une subvention de 2 000 € ou 3 500 €

Ainsi, dès juin 2020, une aide de 2 000 € pourra être obtenue par les acquéreurs d'un logement de plus de 15 ans ; voire, de 3 500 € si celui-ci est vacant depuis plus de deux ans, à la date de l'achat.

Par ailleurs, « **cette subvention sera cumulable, à hauteur de 5 000 € par foyer, avec les aides communautaires de type PIG (Programme d'intérêt général) pour l'amélioration de la performance énergétique et d'accessibilité des logements** », précise-t-il. Pour ce faire, une enveloppe de 46 000 € d'aide est programmée pour 2020. L'enveloppe annuelle dédiée à ces subventions passera à 92 000 € annuels, entre 2021 et 2025.

« **Cela me dérange qu'il n'y ait pas de condition de ressources pour l'octroi de cette aide** », intervient Virginie Doyen, maire de Loc-Envel.

« On lance un ballon d'essai et nous verrons comment ça se passe en matière d'acquisitions, répond Philippe Le Goff. On se donne le droit d'essayer. Sachant qu'à travers cette mesure, nous sommes dans la politique de revitalisation et pas dans une politique d'action sociale. Et puis cela peut favoriser la mixité. »

Avant d'ajouter qu'un bilan opérationnel et financier annuel est d'ores et déjà programmé. **« Nous verrons alors s'il est nécessaire d'ajuster les modalités et les conditions de poursuite du dispositif. »**

Cette nouvelle mesure a été votée à l'unanimité ; deux élus s'abstiennent.